Brèves du Cahiers 39

Publié le 30 décembre 2021 par La rédaction



15,2 millions de morts à cause de la Covid 19

C'est le bilan auquel est arrivé *The Économiste* après la compilation des chiffres de surmortalité mondiaux depuis janvier 2020. Ce chiffre inclut les morts dus directement au virus et les morts dus à la saturation des hôpitaux qui s'en est suivie. Voilà de quoi répondre à ceux qui pensent que c'était une petite grippe. Selon ce journal britannique il y aurait 95% de probabilités que la surmortalité se situe entre 9,3 et 18,1 millions de morts. Il est à noter qu'en Russie, on enregistre à la date du 1er octobre une surmortalité catastrophique de 600 000 personnes.

Décès dus au covid long

Une étude[1] parue dans « Frontiers in Medicine » montre que les patients hospitalisés pour un Covid sévère présentent un risque accru de décès dans les 12 mois qui suivent.

L'analyse a porté sur les dossiers de santé électroniques issus du système de santé de l'université de Floride. Au total, 13⊠638 patients ont été inclus dans cette cohorte : 178 avaient un Covid sévère (avec hospitalisation dans les 30 jours suivant le test positif initial), 246 avaient un Covid léger/modéré et 13⊠214 étaient négatifs. Sur l'ensemble des individus, 2⊠686 sont décédés au cours des 12 mois de suivi. Les patients de moins de 65 ans sont particulièrement touchés. Le risque de mortalité toutes causes à 12 mois était significativement plus élevé chez les patients survivants d'un Covid sévère en comparaison aux personnes négatives (HR = 2,50) et aux patients ayant eu un Covid sans gravité (HR = 1,87). Les patients ayant eu un Covid léger/modéré n'étaient pas associés à risque accru de décès par rapport aux patients négatifs. De plus, en avril 21, une étude américaine parue dans « Nature » avait déjà montré que les personnes ayant été infectées par le Covid présentaient un risque accru de développer un large spectre de manifestations cliniques, mais aussi de décès dans les six mois qui suivent la phase aiguë. La prise en charge de ces malades ne doit pas être négligée.

Moderna et les paradis fiscaux

L'ONG Somo[2] a montré dans une étude que Moderna après avoir reçu de l'argent public pour la création du vaccin contre la covid 19 a placé celui-ci dans des paradis fiscaux. Moderna a été fondée en 2010 afin de poursuivre des recherches sur la technique de l'ARN messager. Elle a réussi pour cela à capitaliser dans un premier temps 1,5 milliard de capital privé auprès de fonds d'investissements tels que Ballie, Gifiord, Vanguard ou BlackRock qui sont ses principaux actionnaires. Les États-Unis lui ont donné 4,1 milliards de dollars pour la recherche, les essais cliniques et la production de vaccins, auxquels se sont ajoutés 900 000 dollars de la part de COVAX, l'initiative de l'OMS en faveur des pays pauvres. Avec ces 5 milliards complétés par les précommandes de l'Union européenne, Moderna a développé la technique du vaccin à ARN messager issu de la recherche publique. Le brevet Moderna est codétenu avec le gouvernement américain.

La maison mère, elle, est enregistrée le Delaware, paradis fiscal notoire dans lequel on trouve 973 000 habitants et 1,5 million d'entreprises ! Le Delaware présente tous les avantages de l'opacité que peut proposer un paradis fiscal, en particulier l'absence d'obligation de rendre public ses comptes, un impôt sur les sociétés à 8,7 %, un système judiciaire favorable aux actionnaires et aucune taxe sur les revenus des actifs immatériels comme les brevets. S'y trouve aussi une autre société, ModernaTX, qui

détient tous les brevets de l'entreprise. Les principaux dirigeants sont devenus multimilliardaires en peu de temps. Ceci confirme que la levée des brevets sur les vaccins est une nécessité absolue pour permettre aux pays pauvres d'accéder à la vaccination.

Un point chaud de sclérose latérale amyotrophique dans les Alpes associé à des champignons génotoxiques

Entre 1990 et 2018, 14 cas de sclérose latérale amyotrophique (SLA) ou maladie de Charcot ont été diagnostiqués chez des résidents et des visiteurs ayant une résidence secondaire dans un hameau de montagne des Alpes françaises. Les communes de Saint-Ismier et Montchavin avaient connu un taux très élevé de la maladie de Charcot parmi leurs habitants il y a une dizaine d'années. Ces deux villages présentaient *"une incidence anormale de cas compte-tenu des statistiques"*, estimait un médecin du CHU de Grenoble, évoquant une cause environnementale probable. L'énigme scientifique semble aujourd'hui résolue. Une enquête systématique a été conduite par un réseau socioprofessionnel qui relevait les cas de SLA en lien avec le service de neurologie et le Centre de Référence des Consultations des Maladies Neuromusculaires et SLA du CHU de Grenoble. Les facteurs de risque génétiques de la SLA ont été exclus. Plusieurs facteurs environnementaux connus ont été examinés et éliminés, notamment le plomb et d'autres contaminants chimiques dans le sol, l'eau ou la végétation locale utilisée pour la nourriture, le radon et les champs électromagnétiques. Des investigations récentes sur place, basées sur une nouvelle hypothèse, ont montré que tous les patients avaient ingéré des champignons sauvages, notamment des fausses morilles vénéneuses. La moitié de la cohorte SLA a signalé une maladie aiguë à la suite de la consommation de champignons Gyromitra gigas. Cette découverte soutient l'hypothèse que les génotoxines d'origine fongique peuvent induire une dégénérescence des motoneurones. C'est une découverte extraordinaire car si elle est confirmée, l'arrêt de la consommation de ces champignons permettrait la disparition de la maladie.

[1] https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fmed.2021.778434/full

[2] https://www.somo.nl/modernas-free-ride/